

RAPPORTEUR : Emmanuel AGIUS, Président

TITRE : Poste de Gestionnaire LEADER – Subvention Région 2018

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 26 février 2016, le comité syndical du SyMPaC a validé les compétences du Groupe d'Action Local (GAL) pour ce qui concerne la gestion du programme LEADER pour la période 2016-2020.

Chaque année, il est nécessaire de procéder à une nouvelle demande de financement pour les deux postes liés à ce programme en l'occurrence ceux d'animateur et de gestionnaire.

A partir de cette année, la Région Hauts de France intervient uniquement sur les salaires et charges de ½ poste de gestionnaire à hauteur de 80 %.

La présente demande porte donc uniquement sur le poste de gestionnaire du dispositif LEADER.

Il est donc proposé le plan de financement suivant pour l'exercice 2018 avec une dépense maximale de **28 657,92 € TTC** :

PLAN DE FINANCEMENT TTC			
DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES	
Salaires et charges (1 ETP)	28 657,92 €	Conseil Régional (40 %)	11 463,17 €
		FEADER-LEADER (35 %)	10 030,27 €
		SyMPaC (25 %)	7 164,48 €
TOTAL Dépenses	28 657,92 €	TOTAL Recettes	28 657,92 €

En conséquence, je vous propose Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- valider le plan de financement présenté ci-dessus ;
- m'autoriser à solliciter la subvention auprès de la Région pour le financement du ½ poste de gestionnaire ;
- m'autoriser à signer toute pièce utile à l'exécution de cette présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Président,

Emmanuel AGIUS

Acte certifié exécutoire compte-tenu de :

- son envoi en Sous-Préfecture le 3 avril 2018
- son envoi à l'affichage au siège du SYMPAC et ceux des EPCI le 4 avril 2018

Le Président du SyMPaC,

Emmanuel AGIUS



COMITE SYNDICAL DU 30 MARS 2018

Le trente mars de l'an deux mille dix-huit le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le seize mars 2018, s'est réuni à CALAIS en la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Olivier MAJEWICZ puis de Monsieur Emmanuel AGIUS.

Etaient présents :

Mmes Malika BOUAZZI, Nadine DENIELE, Jacqueline DEWET, Michèle DUCLOY, Nicole HEUX, Maïté MULOT FRISCOURT, MM. Emmanuel AGIUS, Guy ALLEMAND, Michel HAMY, Dominique LEGRAND, Bernard LELIEVRE, René LOTTE, Philippe MIGNONET, Henri-Christian SEREDNICKI, Philippe VERON (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mmes Béatrice BOULANGER, Nicole CHEVALIER, MM. Jean-André DELACRE, Olivier MAJEWICZ, Frédéric MELCHIOR, Daniel PIQUET, Guy VERMERSCH, Patrick WAY (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

MM. Bruno DEMILLY, François LE GALL, Ludovic LOQUET, Marc MEDINE, Thierry POUSSIERE, Pierre PREVOST, Christian SALVARY, Guy VASSEUR (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient excusés :

Mmes Natacha BOUCHART (pouvoir Mr AGIUS), MM. Guy BEGUE (pouvoir Mr HAMY), Gérard CLAIS (pouvoir Mme DUCLOY), Gérard GREMAT (pouvoir Mme HEUX), Pierre-Henri DUMONT, Pascal PESTRE (pouvoir Mr MIGNONET) (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mme Clotilde BEAUFILS (pouvoir Mr WAY), MM. Yves ENGRAND (pouvoir Mr MAJEWICZ), Julien RENAULT (pouvoir Mr VERMERSCH) (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

MM. Jean-Luc MAROT, Antoine PERALDI, Bernard RIVENET (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).